

DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES

Appel d'offres – Identification de services de transformation numérique destinés aux organismes offrant du soutien aux personnes proche aidantes

EN PARTENARIAT AVEC



***Vous** êtes là pour **eux**,
nous sommes là pour **vous**.*

18 OCTOBRE 2021

PARTIE 1 : INFORMATIONS SUR L'APPEL D'OFFRES

PRÉAMBULE

Numana a noué un partenariat avec l'Appui pour les proches aidants, ce rapprochement a pour objectif de créer des liens forts entre l'industrie des technologies et les organismes offrant du soutien aux personnes proches aidantes, partout au Québec. Ces organismes ont fait l'expérience, depuis le début de la crise de la COVID-19, de l'importance et des défis de la maîtrise du numérique et de l'agilité requise pour maintenir leur(s) activité(s) à distance ou à adapter celles-ci.

Numana joue un rôle stratégique d'accompagnement et de conseil auprès de l'Appui dans le développement d'un appel à solutions de technologies d'information et de communication, pour soutenir et accélérer la transformation numérique de ce milieu et optimiser les services déjà en place. **Dans cette perspective, Numana a pour rôle d'assurer la sélection de fournisseurs de services, afin d'accompagner les acteurs du milieu de la proche aide dans cette transition.**

CONDITIONS D'ACCEPTATION DES OFFRES DE SERVICES

Les propositions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées au plus tard à **midi (12h00)**, heure en vigueur localement, le **lundi 15 novembre 2021** par courriel à soumission@numana.tech

Le fournisseur seul a la responsabilité de faire parvenir son offre de services **à l'intérieur du délai prescrit**. Les offres reçues après le délai fixé ne seront pas considérées.

Toute offre de service doit être **signée** par une personne autorisée du fournisseur et elle ne peut en aucune façon être conditionnelle ou restrictive, sous peine d'être rejetée ou de voir son évaluation pénalisée.

La proposition présentée doit demeurer **valide** pour une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** suivant l'heure et la date limite fixée et doit en faire mention. Tout manquement à cette obligation et à l'engagement écrit à cet effet entraînera le rejet de l'offre de services.

Un atelier d'information destiné aux organismes du réseau de l'Appui sera organisé le 15 décembre 2021, ce dernier servira à présenter les solutions retenues, ainsi qu'à répondre aux questions. Les entreprises soumissionnaires doivent **obligatoirement se tenir disponibles pour participer à cet atelier.**

RELATIONS AVEC NUMANA ET QUESTIONS

Dans l'éventualité où des questions se présenteraient, elles peuvent être envoyées à soumission@numana.tech. Les questions posées ainsi que leurs réponses seront rendues publiques lors des relances de l'appel d'offre.

Toute communication engagée avec l'Appui concernant cet appel d'offres impliquera une disqualification automatique du processus d'appel d'offres.

TRAITEMENT DES OFFRES DE SERVICES

Le fournisseur peut **retirer** une offre de services déjà déposée, en le faisant par courriel, en tout temps avant l'heure et la date limite fixée pour la réception des offres de services, sans pour autant aliéner son droit d'en **présenter une nouvelle** à l'intérieur du délai prescrit.

Toute **omission ou erreur** en regard d'une offre de services déposée n'entraîne pas automatiquement le rejet de cette offre, à condition que le fournisseur **prenne l'initiative de la corriger** par écrit à la satisfaction de Numana et à l'intérieur du délai accordé par sa représentante, lequel ne peut excéder le moment de dépôt des offres de services mentionné précédemment.

L'offre de services déposée ainsi que les documents afférents demeurent la **propriété matérielle de Numana** et ne sont pas remis au fournisseur, à l'exception mentionnée plus haut d'une offre reçue après l'expiration du délai prescrit.

CONFORMITÉ ET ÉTHIQUE

Toute proposition **ne satisfaisant pas** à l'une ou l'autre des conditions d'admissibilité ou de conformité décrites au présent document sera rejetée. Le fournisseur, en déposant sa proposition, **accepte** les termes, conditions et spécifications du présent document d'appel d'offres.

Ne peut être affectée toute ressource qui, au cours des deux années qui précèdent le dépôt de la proposition, a été à l'emploi de Numana, ou a été membre de son conseil d'administration ou de ses comités, ou a occupé des fonctions susceptibles **d'interagir avec le présent appel d'offres** ou de susciter une situation de **conflit d'intérêts**.

Les attestations qui suivent sont requises :

Capacité

Le soumissionnaire a tous les pouvoirs requis par la loi et a pris toutes les mesures légales nécessaires pour être autorisées à déposer une offre de services ou de signer une entente éventuelle, ou tout document présent ou futur y étant lié. De plus, il n'est parti à aucun contrat qui lui interdit d'être partie aux présentes. Il a également tous les pouvoirs nécessaires afin de poursuivre toute entreprise dans laquelle il est engagé, d'exercer les droits lui revenant et de se soumettre aux obligations lui incombant. Par la signature et le dépôt de sa soumission, le soumissionnaire accepte que le nom du récipiendaire soit divulgué aux autres soumissionnaires.

Conflit d'intérêts

Le soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en situation de conflit d'intérêts avec Numana et que, si l'entente lui est attribuée, il s'engage à ne pas se placer dans une telle situation pendant son exécution.

Collusion

Le soumissionnaire déclare qu'il a établi sa soumission sans collusion et sans avoir communiqué ou établi d'entente ou d'arrangement avec un concurrent au sujet de l'appel d'offres, tel qu'il le déclare dans le formulaire « Attestation de non-collusion et de non-condamnation » (**Annexe 1**).

Le fournisseur doit compléter l'Annexe 1.

PARTIE 2 : LE CONTEXTE

La pandémie de la COVID19 a mis encore plus en lumière le rôle majeur qu'occupe les proches aidants dans notre société et aussi, à quel point il est crucial de poursuivre les efforts pour mettre en place des mesures de soutien pour ceux-ci. Les personnes proches aidantes (PPA) ont d'ailleurs vécu très difficilement la pandémie et cette situation perdure. En effet, plusieurs étaient déjà épuisés physiquement ainsi que psychologiquement, et les impacts de la covid-19 ont amplifié cet état. La crise sanitaire a également eu bien des répercussions financières pour les PPA, elle a aussi limité leur capacité à prendre soin de leur propre santé et aussi à assumer leurs autres responsabilités sociales, familiales et professionnelles.

Quant aux organismes, un nombre important a fait l'expérience, depuis le début de la crise de la COVID-19, de l'importance et des défis de la maîtrise du numérique et de l'agilité pour maintenir leur(s) activité(s) à distance ou adapter celles-ci, en tenant compte des mesures de distanciation physique.

L'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) est une avenue très prometteuse pour soutenir et accompagner les PPA au regard de leurs besoins d'information, de formation et de soutien, en complément d'autres types de services déjà existants en mode présentiel. Pour informations supplémentaires, voir section : « OBNL offrant du soutien aux personnes proches aidantes ».

En effet, les TIC ont pour avantages, par exemples de :

- Faciliter l'accessibilité à certains services notamment à l'extérieur des grands centres urbains lorsque les distances sont importantes à parcourir jusqu'à un point de service (enjeu de desserte territoriale).

- Elles s'avèrent une option pertinente pour les PPA ayant, par exemple, un horaire peu flexible, des enjeux de transport ou encore plus récemment liée au contexte de confinement dû à la pandémie de la COVID-19.
- Elles permettent une agilité et une adaptabilité au regard de la conciliation travail- proche aidance. Parallèlement, elles facilitent la rencontre des générations de PPA plus jeunes.
- Elles favorisent aussi le maintien du contact humain, fort apprécié des PPA, lorsque des modalités synchrones sont disponibles.
- Elles ont le potentiel d'offrir aux organismes la possibilité de fournir des services qui répondent à des besoins variés, ainsi qu'à une pluralité de profils de PPA.

Partenariat MSSS_L'Appui pour les proches aidants | Liens avec l'appel d'offres

Fruit d'une entente de partenariat entre le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Appui pour les proches aidants, l'appel à solutions TIC pour les organismes offrant des services aux PPA (voir section « Mandat_Précisions ») a comme prémisse de valoriser l'expertise québécoise en technologie dans un objectif d'impact social et humain. **Dans cette première étape d'un accompagnement plus large, cet appel d'offres vise à sélectionner des solutions technologiques d'information et de communication à distance adaptées aux réalités vécues par les futurs utilisateurs (OBNL, PPA) et de les accompagner dans le déploiement et l'apprentissage de ces solutions.**

À propos des personnes proches aidantes (PPA)

Définition

« Toute personne qui apporte un soutien à un ou à plusieurs membres de son entourage qui présentent une incapacité temporaire ou permanente de nature physique, psychologique, psychosociale ou autre, peu importe leur âge ou leur milieu de vie, avec qui elle partage un lien affectif, familial ou non. Le soutien apporté est continu ou occasionnel, à court ou à long terme, et est offert à titre non professionnel, de manière libre, éclairée et révoquant, dans le but, notamment, de favoriser le rétablissement de la personne aidée, le maintien et l'amélioration de sa qualité de vie à domicile ou dans d'autres milieux de vie. [...] Il peut également entraîner des répercussions financières pour la personne proche aidante ou limiter sa capacité à prendre soin de sa propre santé physique et mentale ou à assumer ses autres responsabilités sociales et familiales.¹ »

La diversité des réalités des personnes proches aidantes

« Les parcours des PPA sont multiples et leurs réalités témoignent d'une très grande diversité de contextes. Par exemple, soutenir un enfant handicapé à la maison, aider un adulte présentant des défis en lien avec la santé mentale, prendre soin d'un parent en situation de vulnérabilité ou d'un aîné hébergé correspondent à des réalités fort différentes. Également, la perception que la PPA a de son rôle de même que ses réalités et ses besoins varient grandement notamment selon le fait qu'elle soit de sexe féminin ou masculin, qu'elle soit jeune et soutienne un parent, qu'elle soit membre d'une nation autochtone ou issue d'une autre origine ethnoculturelle. [...] Le parcours individuel de chaque PPA étant si différent, il importe de faire preuve de

¹ QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2021) *Reconnaître et soutenir dans le respect des volontés et des capacités d'engagement | POLITIQUE NATIONALE POUR LES PERSONNES PROCHE* [En ligne] <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-835-01W.pdf> p.25. (page consultée le 22-09-2021)

sensibilité, d'ouverture et de souplesse dans un accompagnement qui vise à anticiper les besoins et à les combler en temps opportun, et ce, même après le départ de la personne aidée.² »

À propos de l'Appui

L'Appui pour les proches aidants contribue à améliorer la qualité de vie des personnes proches aidantes et veille à ce qu'elles tirent pleinement profit des ressources mises à leur disposition.

Financé par le Gouvernement du Québec et la famille Lucie et André Chagnon depuis 2009, l'Appui a pour mandat de soutenir le déploiement de services de répit, de soutien psychosocial, d'information et de formation par le financement d'organismes qui contribuent au mieux-être des personnes proches aidantes. Appui privilégie un travail de proximité avec ces organismes par le biais d'un ancrage dans toutes les régions du Québec.

L'Appui, c'est aussi Info-aidant, un service professionnel et gratuit d'écoute, d'information et de référence disponible au **1 855 8 LAPPUI** (1 855 852-7784). Le site Web de l'Appui, www.lappui.org, est une mine d'or de renseignements, de conseils pratiques et de ressources pour les personnes proches aidantes et leur entourage.

² QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2021) *Reconnaître et soutenir dans le respect des volontés et des capacités d'engagement | POLITIQUE NATIONALE POUR LES PERSONNES PROCHE* [En ligne] <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-835-01W.pdf> p.30. (page consultée le 22-09-2021)

OBNL offrant du soutien aux personnes proches aidantes

Organismes ou coopérative sans but lucratif incorporés dont la mission est en lien avec les proches aidants, les aînés ou le soutien à une ou des population(s) vulnérable(s).

Activités principales de ces organismes³

1. **Information** : Activités visant à informer le proche aidant des services et des connaissances utiles à son rôle.

Exemples d'activités :

- **Café-rencontre** : Rencontre ouverte (permet intégration de nouveaux participants tout au long de la série de rencontres), qui rejoint un groupe de personnes dans le but d'informer et d'échanger sur une ou plusieurs thématiques.
- **Séances d'information** : Rencontre au cours de laquelle sont présentées des informations sur un sujet ou sont données des instructions au sujet d'une action à entreprendre

2. **Formation** : Activités visant à ce que le proche aidant développe les connaissances, les compétences et les comportements utiles à son rôle.

Exemple d'activité :

- **Atelier\activité de formation** : Activité de groupe fermée et structurée visant l'acquisition ou le développement de connaissances, de compétences ou de comportements spécifiques. (Durée variable, peut s'étendre sur plusieurs séances).

3. **Services de soutien psychosocial** : service d'écoute, de soutien, de référence et de suivi offerts au proche aidant pour prévenir une détresse psychologique.

Exemples d'activités :

- **Soutien individuel** : Intervention psychosocial individuelle ayant pour but d'aider un proche aidant à surmonter les difficultés d'adaptation ou d'ordre psychosocial ayant un impact sur son rôle auprès de l'aîné. L'intervention peut être ponctuelle ou se dérouler sur plusieurs séances.
- **Groupe de soutien** : Groupe fermé et restreint centré sur l'évolution personnelle et animé par un intervenant. Permet aux participants de cheminer sur une problématique commune (thème précis) pendant une période définie.
- **Groupe d'entraide** : Groupe ouvert de personnes qui vivent ou ont vécu des expériences similaires leur causant des difficultés d'ordre psychosociales et qui ont besoin de se réunir régulièrement pour se donner un soutien moral centré sur l'écoute et le partage d'expérience.

³ L'Appui pour les proches aidants, 2020, balises de financement révisées _projet 2020-2021.

PARTIE 3 : LE MANDAT

OBJECTIF GÉNÉRAL VISÉ PAR LE PROJET

Numana et son partenaire, l'Appui, sont à la recherche **de 3 entreprises fournisseur de services technologiques** disponibles pour permettre aux organismes locaux et régionaux, offrant des services aux personnes proches aidantes, de transformer du soutien habituellement offert en mode présentiel selon une modalité numérique.

Suite à cet appel d'offres, les organismes du réseau de l'Appui (voir ci-dessus : « OBNL offrant du soutien aux PPA ») auront l'opportunité de déposer à leur tour un projet, et donc, de sélectionner parmi les 3 entreprises fournisseurs de solutions TIC, l'option qui répond davantage à leurs besoins.

Important : Cet appel d'offres garantit la participation des 3 entreprises sélectionnées à l'appel de projets de l'Appui pour les OBNL, mais n'assure pas un mandat immédiat à l'issue du processus.

Précisions

Termes utilisés

- **Appel d'offres** : réfère à l'appel lancé par Numana pour l'écosystème technologique, afin d'identifier des services de transformation numérique destinés aux organismes offrant du soutien aux personnes proches aidantes.
- **Appel à solutions TIC** : réfère à l'appel lancé par l'Appui pour l'écosystème de la proche aide, plus spécifiquement les organismes locaux et régionaux qui offrent du soutien aux personnes proches aidantes et qui, sélectionneront lors de l'élaboration de leur projet, l'un des fournisseurs de solution TIC retenus (appel d'offres).

Grandes étapes :

1. **19 octobre au 14 novembre 2021** : Appel d'offres_écosystème technologique
2. **Semaine du 15 novembre 2021** : Choix des fournisseurs à rencontrer, afin de finaliser l'évaluation des propositions (appel d'offres).
3. **Semaine du 22 novembre 2021** : Rencontre avec un minimum de cinq (5) fournisseurs finalistes et sélection des 3 fournisseurs pour l'appel à solutions TIC_écosystème de la proche aide.
 - Pour la compréhension du texte, ces 3 fournisseurs sont nommés : option A, option B, option C.

4. **15 décembre 2021** : Atelier d'information auprès des organismes offrant du soutien aux personnes proches aidantes, afin que les fournisseurs retenus présentent leurs services et répondent aux questions du milieu.
 - Atelier obligatoire pour les fournisseurs, un refus est un motif de disqualification.
5. **15 décembre 2021 au 6 février 2022** : Période de dépôt de projets des OBNL répondant à l'appel à solutions TIC lancé par l'Appui.
 - Les OBNL devront indiquer dans leur formulaire de dépôt de projet, lequel des 3 fournisseurs (option A, B ou C) est sélectionné pour leur projet.
6. **Première semaine de mars 2022** : Confirmation du nombre d'OBNL pour chaque option (A, B, C).

Important : Les protocoles d'entente seront élaborés, ainsi qu'officialisés directement entre les fournisseurs de service et l'Appui pour les proches aidants, non pas avec chacun des OBNL.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES VISÉS PAR LE PROJET

Principaux objectifs du mandat

L'objectif principal de ce mandat est de rendre accessible à distance les activités habituellement offertes en mode présentiel par les organismes offrant du soutien aux PPA selon une modalité en ligne, et ce, tout en tenant compte de leurs réalités.

1. **Identification des solutions** - Les solutions retenues devront permettre de :
 - a. Maximiser les services offerts par les organismes;
 - b. Faciliter l'organisation du travail des organismes;
 - c. Rendre possible la tenue des activités des organismes à distance;
 - d. Réaliser des visuels engageants pour les activités en ligne de l'organisme;
 - e. Les solutions se doivent d'être accessibles sur différentes plateformes (ordinateur, tablette, téléphones intelligents ou non) afin de s'adapter au matériel possédé par les organismes, ainsi que les PPA.

En outre, ces solutions doivent être des solutions existantes n'impliquant pas de développement, être utilisables sur plusieurs supports (ordinateur, iOS, Android, etc.) et respecter les normes GDPR.

1.1 Le fournisseur doit identifier dans sa proposition :

- a. L'infrastructure nécessaire à l'implantation technique pour l'OBNL;
 - b. Les compétences et aptitudes requises des utilisateurs (OBNL et personnes proches aidantes) ex. : littératie numérique.
2. **Formation** – La culture et littératie numérique ne sont pas égales parmi tous les organismes, ceux-ci ont besoin d'information et de formation. Aussi la proposition doit inclure :

- a. La formation aux solutions déployées prévue en plusieurs étapes, afin de valider les apprentissages et d'approfondir progressivement la connaissance des outils;
 - b. Faciliter l'appropriation technique du numérique par les utilisateurs (OBNL et PPA);
 - c. Contribuer au développement des compétences numériques requises pour intégrer le numérique dans l'offre de service des OBNL;
 - d. La réalisation d'une documentation claire et d'un guide d'utilisation adaptés aux besoins des utilisateurs (OBNL, PPA);
 - e. La réalisation de visuels types (*templates*) que l'organisme pourra utiliser pour ses activités en ligne;
 - f. La formation à l'édition des visuels types (*templates*).
3. **Accompagnement** – La réussite d'une transformation numérique ne tient pas uniquement à la connaissance des technologies. Les organismes devront recevoir du soutien pour :
- a. Préparer leur processus de transformation numérique (incluant l'estimation du nombre d'heures que les organisations devront investir dans leur transformation numérique);
 - i. Identifier les besoins techniques pour assurer la pérennité de la solution TIC (ex. : entretien requis, mise à jour, hébergement, etc.). Frais rattachés à ces éléments, afin que l'OBNL planifie le budget requis;
 - ii. Identifier des subventions et des programmes qui permettront à l'organisme de mener sa transformation numérique sur du moyen, long terme;
 - iii. Réaliser un échéancier du déploiement des solutions identifiées;
 - iv. Réaliser et tenir à jour un budget du déploiement des solutions,
 - b. Miser sur la mobilisation d'agents multiplicateurs au changement, à la transformation numérique;
 - c. Capacité à offrir des solutions de mitigation afin d'atténuer certaines contraintes lors de l'implantation de la TIC ;
 - d. Prévoir un suivi pendant une période d'un an afin de répondre aux besoins techniques des organismes.
4. **Rétroaction et indicateurs de succès** – Si la préparation d'une transformation numérique est importante, il sera aussi important d'évaluer le succès de ces démarches. Aussi les propositions à cet appel doivent inclure :
- a. Au moins un atelier de rétroaction avec les organismes desservis par le fournisseur afin de récolter des retours et répondre aux questions;
 - b. Les indicateurs de succès que l'entreprise soumissionnaire considérera afin de valider la réussite de l'implantation des TIC dans les organismes accompagnés;
 - c. Un processus de post-mortem que l'entreprise soumissionnaire retournera à la fin du mandat qui inclura :
 - i. Ses apprentissages et évaluations sur la transformation numérique des organismes qu'il aura accompagnés;
 - ii. Un post-mortem réalisé par chaque organisme accompagné et facilité par l'entreprise soumissionnaire.

PARTIE 4 : LA PRÉSENTATION ET L'ÉVALUATION DES OFFRES

INSTRUCTIONS DE PRÉSENTATION

Les règles qui suivent ont pour objet d'uniformiser la présentation des offres de services pour en assurer une **évaluation simple et efficace** et pour aider le fournisseur à préparer et présenter un document d'offre complet. Le fournisseur élabore une **seule offre** de services en se conformant aux exigences du présent document d'appel d'offres.

Les informations fournies doivent être **succinctes** et toucher tous les aspects demandés. Le fournisseur peut ajouter toute information jugée pertinente; dans ce cas, ces renseignements additionnels devront être présentés **en annexe**, de façon à limiter le plus possible l'envergure du document de base.

Le fournisseur présente la façon dont il satisfera chacun des **besoins** mentionnés à la Partie 3 du présent document et il décrit les **modalités** de mise en œuvre qu'il mettra de l'avant. C'est là **sa complète responsabilité**.

L'offre de services est constituée de **tous les documents** qui sont expressément exigés à l'ouverture, notamment les documents énonçant la réponse aux critères de sélection ci-dessous.

L'offre de services doit respecter l'ordre de présentation exposé à la section suivante. De plus, ce document d'offre doit respecter les caractéristiques suivantes:

- le document doit être écrit en français;
- le texte doit être présenté à interligne simple ou à interligne et demi;
- le texte doit être présenté dans un format de caractères supérieur à 10 points;

CONTENU ET ORDRE DE PRÉSENTATION

La synthèse exécutive

Le fournisseur énonce sur un maximum de deux pages les principales caractéristiques de son offre de services.

Les conditions de conformité et d'engagement

Le fournisseur démontre qu'il satisfait à chacune des conditions de conformité et d'engagement énoncées dans le document d'appel d'offres en respectant l'ordre de présentation de ces conditions :

- Offre respectant le délai de dépôt;
- Offre identifiée au nom du fournisseur;
- Offre présentée en une copie électronique;
- Offre inconditionnelle et non restrictive;
- Validité de l'offre de services pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours;
- Absence de conflit d'intérêts confirmée;

Le fournisseur

Le fournisseur présente sa firme ou son organisation, ses principaux secteurs d'activité et le profil de compétences qui le rend apte à assumer avec succès le présent mandat.

Le contenu de l'offre

Le fournisseur démontre qu'il satisfait aux demandes présentées dans le document d'appel d'offres en respectant l'ordre de présentation de ces demandes :

- Compréhension de tous les éléments de contexte et de la vision de Numana;
- Présentation de la culture d'entreprise du fournisseur et de ses implications dans des initiatives d'impact social;
- Compréhension du mandat général;
- Présentation de la (les) ressource(s) qui sera affectée à la réalisation du mandat et en aura la responsabilité et l'imputabilité, ainsi que de son profil de compétences et son expérience;
- Tableau synthèse ventilant les heures de travail à réaliser en jours-personnes, le tarif pour chaque journée-personne et l'estimation de coût total pour les membres de l'équipe;
- Tableau synthèse ventilant le coût global du projet selon les différentes sections du mandat.

Les critères de sélection

Les soumissions seront évaluées sur leur pertinence ainsi que la culture des entreprises. Ne seront pas retenues les soumissions qui n'incluront pas les informations demandées ci-dessus.

Les annexes

Le fournisseur joint à son offre de services **les curriculums vitæ des ressources proposées** ainsi que **deux (2) exemples de réalisations similaires** au mandat proposé.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION

Un comité de sélection sera constitué pour évaluer les soumissions. Celui-ci sera coordonné par des membres de l'équipe de Numana et composé d'un membre de l'Appui, ainsi que de deux (2) consultants externes et spécialistes en transformation numérique issus du réseau de Numana et ne présentant pas de conflit d'intérêt.

Il procède à l'évaluation de toutes les offres de services conformes en évaluant leur adéquation avec le mandat. Le comité de sélection évalue les soumissions à partir des seuls renseignements qu'elles contiennent.

Numana demandera à au moins cinq (5) fournisseurs finalistes de participer à une rencontre d'échange sur son (ou leur) offre(s) de services lors de la semaine du 22 au 26 novembre 2021. Un refus est un motif de disqualification.

S'il s'avérait nécessaire que Numana obtienne des précisions sur l'un ou l'autre des renseignements fournis dans une des offres de services, ces précisions en deviendraient partie intégrante. Toutefois, les précisions

fournies ne doivent pas améliorer l'aspect qualitatif de cette proposition ni ajouter d'éléments nouveaux à celle-ci.

Dans un délai de quinze (15) jours suivant la conclusion du contrat, Numana transmet, à chacun des fournisseurs ayant présenté une offre de services, la confirmation de l'acceptation ou non de sa soumission.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Sous-traitance

Les droits, bénéfiques et obligations créés par le présent appel d'offres, ainsi que par une offre de services déposée et retenue, ne peuvent être cédés à un tiers sans le consentement écrit de Numana. Donc, toute volonté d'un fournisseur de recourir aux services d'un ou plusieurs sous-traitants dans le cadre du présent mandat doit être préalablement et explicitement approuvée par écrit par Numana. Dans une telle éventualité, la réalisation du mandat et les obligations qui en découlent demeurent alors sous la responsabilité du fournisseur original avec lequel Numana a signé le contrat initial, à moins d'entente explicite et écrite à un autre effet. Les sous-traitants doivent réaliser les travaux au Québec.

ANNEXE 1 – ATTESTATION DE NON-COLLUSION ET DE NON-CONDAMNATION

ATTESTATION RELATIVE À L'ABSENCE DE COLLUSION DANS L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SOUMISSION ET À L'ABSENCE DE CONDAMNATION EN VERTU DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LA CONCURRENCE

TITRE : « Cabinet d'auditeurs »

NUMÉRO : « Appel d'offres TM20190425 »

Je, soussigné(e), _____ (nom de la personne autorisée par le soumissionnaire), _____ (titre), en présentant à NUMANA la soumission ci-jointe (ci-après appelée la « soumission »), atteste que les déclarations ci-après sont complètes et exactes.

AU NOM DE : _____
(NOM DU SOUMISSIONNAIRE),

(ci-après appelé le « Soumissionnaire »);

je déclare ce qui suit :

1. toutes les personnes dont le nom apparaît sur la soumission ont été autorisées par le Soumissionnaire à fixer les modalités qui y sont prévues et à signer la soumission en son nom;
2. le Soumissionnaire a préparé la soumission sans collusion et sans avoir de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, communiqué avec un concurrent, établi de communication avec un concurrent ou convenu d'une entente ou d'un arrangement avec un concurrent, en ce qui a trait notamment :
 - a) aux prix;
 - b) aux méthodes, aux facteurs ou aux formules utilisées pour établir les prix;
 - c) à la décision de présenter ou de ne pas présenter de soumission;
 - d) au fait de présenter une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres.

Aux fins de la présente attestation et de la soumission, « concurrent » signifie toute personne, physique ou morale, affiliée ou non au Soumissionnaire qui, dans le cadre du projet désigné ci-dessus :

- a) a été invitée par écrit à présenter une soumission;
- b) pourrait présenter une soumission à la suite de l'appel d'offres;

3. ni le Soumissionnaire ni ses administrateurs n'ont été déclarés coupables dans les cinq (5) dernières années, d'une infraction à la Loi fédérale sur la concurrence (L.R., 1985, ch. C-34) relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada, ou, s'ils ont été déclarés coupables, ils ont obtenu un pardon pour cette infraction;
4. la totalité ou une partie du contenu de la soumission n'a pas été et ne sera pas divulgué par le Soumissionnaire à un concurrent, directement ou indirectement, avant l'ouverture des soumissions;
5. j'ai lu et je comprends le contenu de la présente attestation;
6. je suis autorisé(e) par le Soumissionnaire à signer cette attestation et à présenter, en son nom, la soumission;
7. je reconnais que la soumission sera non conforme et automatiquement rejetée si l'une ou l'autre des déclarations contenues dans la présente attestation est incomplète ou inexacte;
8. Je reconnais également que, si NUMANA découvre que, dans le cadre de la préparation de la soumission et malgré la présente attestation, il y a eu collusion ou, le cas échéant, déclaration de culpabilité en vertu de la Loi fédérale sur la concurrence, le contrat qui pourrait avoir été accordé au Soumissionnaire dans l'ignorance de ce fait sera résilié et des poursuites en dommages-intérêts pourront être intentées contre le Soumissionnaire et quiconque sera partie à la collusion.

Et j'ai signé : _____
Signature